



Appel d'offres pour la recherche Suva

Suva Medical

Suites d'accident après contusion dorsale sans lésions structurelles objectivables (exception: traumatismes d'accélération crânio-cervicaux)

25 septembre 2026

Rédigé par

Daniel Sauter, médecine d'assurance Suva
Hannjörg Koch, médecine d'assurance Suva

Situation initiale

La Suva s'engage dans des projets scientifiques relatifs à la médecine du travail, à la médecine d'assurance et à la réadaptation. La Suva soutient les travaux de recherche en lien avec le système suisse des assurances sociales, et notamment avec la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA).

Objectif du mandat

Toutes les personnes travaillant en Suisse sont assurées à titre obligatoire auprès d'une assurance-accidents conformément à la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA). Après la survenance d'un événement assuré, les prestations d'assurance sont versées aussi longtemps que des séquelles d'accident existent.

En cas de maux de dos persistants, consécutifs à un événement accidentel sans lésions structurelles objectivables, la durée de la compétence de l'assureur-accidents est largement déterminée par la jurisprudence. C'est ainsi que le Tribunal fédéral a constaté dans son arrêt U 354/2004 du 11 avril 2005, consid. 2,2, que «selon l'état actuel des connaissances médicales, on peut s'attendre à ce que le statu quo sine soit atteint au bout de trois à quatre mois dans les cas de lombalgies post-traumatiques et de lombosciatalgies» et «qu'il ressort de l'expérience médicale qu'une aggravation traumatique de telles affections [c'est-à-dire cliniquement silencieuses, dégénératives] est généralement achevée au bout de six à neuf mois, mais au plus tard au bout d'un an».

Le but du mandat mis au concours est de fournir une représentation actualisée de la littérature scientifique. Les traumatismes d'accélération crânio-cervicaux sont exclus du champ de recherche.

Problématique à laquelle il faut répondre

- Après un accident susceptible de provoquer des douleurs dorsales (p. ex. contusions, distorsions, etc.), sur quelle période peut-on supposer, sur la base de données probantes, que ces douleurs sont des séquelles de l'accident, en l'absence de lésions objectivables (structurelles, indépendantes de l'examineur et démontrables au moyen d'appareils)?

Exigences envers les candidats et candidates

- Preuve d'une qualification scientifique, ce qui se fait généralement avec le doctorat. Des exceptions dûment motivées sont possibles.
- Expérience prouvée dans la recherche littéraire médicale (p. ex. études de médecine, sciences de la santé, rédaction médicale).
- Une compréhension approfondie des structures d'essais cliniques et des classes de preuves.

Planning et plafond des coûts

Date limite de soumission des projets de recherche:

- 1^{er} janvier 2027

Date de notification de la décision de (non-)subvention:

- 30 juin 2027

Montant de la subvention:

- max. 150 000 CHF (TVA comprise)

Candidature

Les demandes doivent être soumises conformément aux [Conditions générales](#) (CG) relatives à la promotion des projets de recherche et en utilisant les formulaires disponibles sur le [site web](#) de la Suva. Il convient de soumettre un planning détaillé et un budget, avec liste des fonctions rémunérées dans le cadre du projet et du taux horaire de rémunération; le temps prévu pour chaque fonction et chaque étape du projet doivent être indiqué séparément.

Exigences relatives aux offres

- Réalisation d'une recherche systématique de littérature conformément aux lignes directrices PRISMA
- Banques de données: PubMed/MEDLINE, Cochrane Library, Embase, Livivo, Epistemonikos, CINAHL, Scopus, Web of Science et, le cas échéant, d'autres banques de données pertinentes
- Critères d'inclusion: Révisions systématiques, méta-analyses, études de cohortes, séries de cas, lignes directrices (p. ex. AWMF) et documents de consensus en médecine d'assurance
- Méthodes de recherche complémentaires, recherche de citation, prise de contact avec des experts et expertes ou recherche manuelle
- Une éventuelle utilisation de l'intelligence artificielle (IA) doit être déclarée, et il faut démontrer de quelle manière les résultats obtenus ont été vérifiés

Contenu de la livraison à l'issue de la recherche

- Protocole de recherche documenté (y compris les chaînes de recherche utilisées, les termes, les thésaurus MeSH et le nombre de résultats)
- Bibliothèque EndNote corrigée des doublons
- Matrice des preuves (Excel): Auteur, année, conception de l'étude, taille du collectif, période de persistance des troubles observée, résultat principal
- Rapport succinct (Executive Summary): Résumé de 3 à 4 pages des preuves trouvées
- Il faut veiller à une publication pouvant être citée dans une revue fonctionnant selon le principe de la peer-review

Critères d'évaluation

Les demandes sont évaluées selon les critères suivants:

- Qualité technique et méthodologique
 - Compréhension de la problématique
 - Qualité de la stratégie de recherche
 - Profondeur méthodologique
- Qualifications et expérience des candidats et candidates
 - Contexte spécifique
 - Expérience de recherche
 - Compétences linguistiques
- Caractère économique et planification du projet
 - Rapport qualité-prix
 - Planification des charges
 - Respect des délais/planning
- Pour les candidats et candidates qui ont déjà obtenu une subvention pour un projet de recherche mis au concours par la Suva ou qui ont déjà fait une demande de subvention auprès de la Suva, l'expérience acquise dans ce cadre sera prise en compte.

Contact

Les demandes doivent être envoyées d'ici le 1^{er} janvier 2027 au plus tard sous forme électronique à l'adresse: forschung@suva.ch

Personnes à contacter pour tout renseignement et question:

Dr. med. Daniel Sauter
daniel.sauter@suva.ch
+41 41 418 88 96

PDDr. Hannjörg Koch
hannjoerg.koch@suva.ch
+ 41 31 387 32 70